



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-684

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-11-06-00010 - Arrêté n°2025-01479 du 06 novembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (1 page)	Page 3
75-2025-11-06-00009 - Arrêté n°2025-01480 du 06 novembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (1 page)	Page 5
75-2025-11-06-00008 - Arrêté n°2025-01481 du 06 novembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (2 pages)	Page 7
75-2025-11-06-00007 - Arrêté n°2025-01482 du 06 novembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-01428 du 29 octobre 2025 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 10

Préfecture de Police

75-2025-11-06-00010

Arrêté n°2025-01479 du 06 novembre 2025
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2025-01479

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250046 du 29 septembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 20 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Police aux frontières de l'aéroport d'Orly, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ABENAQUI Olivier (Essonne)	M. MURY Julien (Seine-et-Marne)
M. AGHMOUGA Paul (Essonne)	M. WROBLEWSKI Boris (Essonne)
M. CARRE DE LUSANCAY Nicolas (Val-d'Oise)	M. ZENIA Augustin (Essonne)
M. FISCHER Florimond (Essonne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 06 novembre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-11-06-00009

Arrêté n°2025-01480 du 06 novembre 2025
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2025-01480

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250044 du 29 septembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 20 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Croix-Rouge Française, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme AL BOLBOL Lina (Ille-et-Vilaine)	Mme KONDOKI Franck-Olivier (Bouches-du-Rhône)
M. BERKELMANS Alexis (Rhône)	M. LACHERADE Esteban (Tarn-et-Garonne)
M. CHEVRIER Lucas (Val-de-Marne)	M. LEBAS Jonathan (Charente-Maritime)
M. CLOFULLIA Matthieu (Gard)	M. LOYRION Julien (Ardèche)
M. DUMON Maxime (Seine-et-Marne)	M. RIBEIRO Richard (Rhône)
M. DUPLESSI Paul (Val-d'Oise)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 06 novembre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-11-06-00008

Arrêté n°2025-01481 du 06 novembre 2025
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur en premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2025-01481

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250045 du 29 septembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 20 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ANSIAUX Clément (Marne)	Mme GABER Oriane (Essonne)
M. BEN MOUSSA Imrane (Val-d'Oise)	Mme GELDHOFF Séverine (Seine-Maritime)
Mme BOBINET Alexandra (Mayenne)	M. GUERIN Pierre (Calvados)
Mme BONNET Stéphanie (Eure)	M. HOCQ Bruno (Seine-Maritime)
M. BRETON Rodolphe (Ain)	Mme LANCIONI Sandra (Seine-et-Marne)
Mme BRUNET Natacha (Vienne)	Mme LE BIHAN Emma (Paris)
M. CARTON Hervé (Pas-de-Calais)	M. MARCHI Alexandre (Essonne)
Mme CHABERT Carla (Val-de-Marne)	Mme MITAUX-MAUROUARD Marion (Paris)
Mme CHATEAU Rachel (Seine-et-Marne)	M. PETIT Maxime (Paris)
M. CHAUVEL Emmanuel (Finistère)	Mme PLAISANT Angélique (Eure)
M. CONTART Théo (Paris)	Mme QUILLATEAU Emeline (Seine-Saint-Denis)
M. DEVAUX Lucas (Seine-Maritime)	Mme SÉAU Stéphanie (Seine-et-Marne)
Mme FERRANDI Céline (Haute-Corse)	M. TAÏËB Carlos (Paris)
M. FILY Goustan (Morbihan)	M. TORIKIAN Patrick (Oise)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 06 novembre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de sécurité
civile

Signé : Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2025-11-06-00007

Arrêté n°2025-01482 du 06 novembre 2025
modifiant l'arrêté n° 2025-01428 du 29 octobre
2025 portant délivrance du brevet national de
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-01482

Modifiant l'arrêté n° 2025-01428 du 29 octobre 2025 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 03 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BARDET Benjamin (Puy-de-Dôme)	M. GALLICHAN Jacques (Paris)
M. BOUCARD Arthur (Loiret)	M. LACO Gaultier (Paris)
M. COLINEAU Sylvain (Maine-et-Loire)	M. LÉGER Mathias (Val-de-Marne)
M. CRESPIN Lucas (Essonne)	M. MARTIN Cédric (Essonne)
M. DA PONTE Quentin (Seine-Saint-Denis)	M. MILLOT Philippe (Morbihan)
M. D'ENQUIN Marius (Hauts-de-Seine)	M. ROY Nathan (Oise)
M. DESPRÈS Pierre-Antoine (Haute-Corse)	M. SAUSSAYE Adrien (Val d'Oise)
M. FAUSTIN Thomas (Pas-de-Calais)	M. SOLO Florent (Hauts-de-Seine)
M. FRAISSE Guélor (Rhône)	M. TMIMI Sofiane (Val-de-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 06 novembre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de
sécurité civile

Signé : Amaryllis SIMON